

CFPPA du GERS

Valentées
32300 MIRANDE
Email: cfppa.mirande@educagri.fr
Tel: +33562665464



CFPPA du Gers
FORMATIONS ADULTES & APPRENTISSAGE

Convention de formation professionnelle

(Article L. 6353-1 du code du travail Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

Entre l'organisme de formation :

L'EPLEFPA Mirande Riscle

Représenté par Eric GAILLOCHON, ordonnateur de l'EPLEFPA

CFPPA du GERS

Numéro Siret : 19320557200012

Dont le siège social est situé Valentées 32300 MIRANDE

Représenté par Bruno LABOURSE, directeur du CFPPA du GERS

Déclaration d'activité n°73 32 P 0005 32 auprès de la préfecture de la région .

Ci-après dénommée « l'Organisme de Formation »

D'une part

Et PASSICOS Nicolas

Ci-après dénommée « le Bénéficiaire »

D'autre part

Article 1 : Objet de la convention

Aux termes de la présente convention, l'Organisme de Formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :

Certiphyto tous certificats TEST ACCOMPAGNE

Article 2 : Nature des prestations

L'Organisme de Formation s'engage à intervenir au sein de l'action de formation visée à l'article 1 conformément aux caractéristiques suivantes :

Catégorie de l'action de formation (art. L6313-1 du code du travail) :

Action de formation

Objectifs : Perfectionnement, élargissement des compétences

Contenu de l'action de formation et moyens prévus : Cf Programme de formation

CFPPA du GERS | Valentées MIRANDE 32300 | Numéro SIRET: 19320557200012 |
Numéro de déclaration d'activité: 73 32 P 0005 32 (auprès du préfet de région de:)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.

CFPPA du GERS

Valentées

32300 MIRANDE

Email: cfppa.mirande@educagri.fr

Tel: +33562665464



CFPPA du Gers
FORMATIONS ADULTES & APPRENTISSAGE

Article 3 : Organisation de la prestation

Durée : **4 heures (0.5 jour) heures**

Lieu de la formation: **CFPPA du GERS - MIRANDE - Valentées 32300 MIRANDE et tout autre lieu nécessaire à la réalisation de la prestation**

Effectifs formés : **1**

Dates :

Date	Heure	Lieu
6 novembre 2023 - après-midi	13:00 – 17:00	CFPPA du GERS - MIRANDE - Valentées 32300 MIRANDE

Intervenant(s) :

- M NOGUES Cyril

Article 4 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire s'acquittera des coûts suivants qui couvrent l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session.

En contrepartie de la réalisation des prestations définies à l'article 1, le bénéficiaire s'engage à assurer le paiement de la prestation, au maximum 30 jours après la réception de la facture du CFPPA du Gers.

Les deux parties signataires de la présente convention pourront prévoir un étalement de la facturation et donc des paiements tout au long de la formation selon les modalités qu'ils auront définies d'un commun accord

Description	Prix
Formation	240.00€

L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA.

TOTAL NET DE TAXES : 240.00€

Article 5 : Assurances

Le Bénéficiaire est détenteur d'une assurance en responsabilité civile auprès de la compagnie :

.....

N° de police d'assurance

Le prestataire, CFPPA du Gers est détenteur d'une assurance RAQVAM (Risques Autres Que Véhicules A Moteur) auprès de la MAÏF- police n° 1191144B.

Article 6 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention devra faire faire l'objet d'un nouvel accord et donnera lieu à un avenant.

CFPPA du GERS

Valentées

32300 MIRANDE

Email: cfppa.mirande@educagri.fr

Tel: +33562665464



CFPPA du Gers
FORMATIONS ADULTES & APPRENTISSAGE

Article 7 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal Administratif sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

Document réalisé en 2 exemplaires à MIRANDE , le 25 septembre 2023.

<p>Pour l'organisme de formation, CFPPA du GERS Bruno LABOURSE</p> 	<p>Pour l'EPLEFPA Mirande - Riscle Eric GAILLOCHON</p>	<p>Pour le bénéficiaire, PASSICOS Nicolas</p> 
---	--	--